ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 2397

présenté par M. Bazin

ARTICLE 42

À l'alinéa 76, substituer aux mots :

« indemnité journalière »

les mots:

« indemnités journalières supplémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.